



Afrique - France

Réinventer le co-développement

PROPOSITIONS

FAVORISER LES INVESTISSEMENTS PRIVÉS

Proposition n° 1 : Faire de l'aide publique au développement un levier pour l'investissement dans les secteurs stratégiques. Il s'agit de transformer graduellement l'aide publique aux secteurs productifs en garanties pour les investissements réalisés par des acteurs privés.

Proposition n° 2 : Créer un label co-développement pour les entreprises agissant en faveur des pays africains.

Proposition n° 3 : Mettre le *Private Equity* au service du co-développement pour renforcer le tissu d'entreprises de taille moyenne en Afrique qui n'ont aujourd'hui pas accès au capital.

Proposition n° 4 : Créer un Fonds d'investissement pour le co-développement abondé par les produits d'épargne des migrants.

VALORISER L'ÉPARGNE DES MIGRANTS

Proposition n° 5 : Encourager la bancarisation et la constitution d'une épargne chez les migrants :

- développer les « comptes-miroirs » : des comptes ouverts dans des établissements bancaires partenaires de banques françaises qui permettraient d'effectuer des opérations depuis le pays d'origine (retraits, crédits...)
- proposer un « *Migrant Banking* » adapté aux populations migrantes (comptes *low cost*, horaires spécifiques, conseillers spécialisés).



Proposition n° 6 : Utiliser les nouvelles technologies pour favoriser les transferts de fonds.

ENCOURAGER LES TRANSFERTS DE CONNAISSANCES

Proposition n° 7 : Contractualiser les échanges de personnels qualifiés entre les pays africains et la France, notamment sur la base d'un « swap » entre juniors et seniors, avec des programmes d'échanges et un aménagement du retour des personnels qualifiés formés en France. L'installation d'infrastructures et une politique de rémunérations attractives constitueraient les deux versants de ce dispositif d'aménagement du retour.

Proposition n° 8 : Créer un partenariat renforcé entre les universités africaines et françaises :

- mutualiser les programmes d'enseignement et les acquis de la recherche universitaire
- favoriser la mobilité internationale des enseignants africains et européens.

Proposition n° 9 : Impliquer les entreprises du Nord dans le développement des établissements de formation en Afrique :

- par des échanges de stagiaires entre continents afin d'encourager la formation d'une double culture chez les étudiants africains, mais aussi européens
- par un financement de ces établissements en partie assuré par des fonds privés.

Proposition n° 10 : Créer une université africaine d'excellence, qui serait financée pour partie par le secteur public ainsi que par le secteur privé et les droits de scolarité des élèves qui en auraient les moyens (avec un système de bourses pour les autres). Elle aurait pour objectif d'attirer les meilleurs talents africains et européens afin d'éviter le *brain drain*.

Proposition n° 11 : Développer des liens entre recherche fondamentale, recherche appliquée et politiques publiques en dépassant les coopérations bilatérales pour insérer l'Afrique dans l'effort mondial de recherche.

INSTITUT
MONTAIGNE

